



République et canton de Genève

## Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **13 décembre 2010**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

### **ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE**

Madame la Présidente du Conseil municipal procède à l'assermentation de

**Madame Florence SCHMITZ**

**Conseillère municipale**

Deuxième des "viennent-ensuite" de la liste n° 1 "*Entente communale*" pour la fin de la période législative 2007-2011.

Madame Florence SCHMITZ succède à Madame Viviane de WITT, démissionnaire.

**Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

**Le délai pour demander un référendum expire le 21 janvier 2011.**

Vandœuvres, le 22 décembre 2010

La Présidente du conseil municipal  
**Véronique CHRISTE**

